

« Il n'est pas bon pour l'être humain d'être seul » (Gen. 2,18)

13.468 n Iv. pa. Groupe GL. Mariage civil pour tous

Réponse à la consultation

Conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse remercie la Commission juridique du Conseil national de l'invitation à participer à la consultation relative à l'initiative parlementaire « Mariage civil pour tous » et du délai qui lui a été accordé.

L'évolution du droit matrimonial public en Suisse résulte de la collaboration étroite et constructive instaurée il y a plus de cinq cents ans entre l'État et l'Église. Ce droit a contribué à protéger, encourager et renforcer le mariage et la famille, posant ainsi un fondement solide pour le développement de notre société. L'institution du mariage bénéficie d'une protection particulière. Aujourd'hui encore, de nombreux couples confirment leur mariage civil lors d'une cérémonie religieuse de bénédiction.

I. Avec ses Églises membres, la FEPS s'est beaucoup investie par le passé dans la lutte contre la discrimination de personnes en raison de leur orientation sexuelle et en faveur d'une protection efficace des partenariats entre personnes du même sexe.

Le Conseil de la FEPS soutient toutes les mesures légales visant à protéger les individus et les groupes contre les inégalités de traitement injustifiées et contre toute forme de rabaissement et de stigmatisation. Il le fait en étant conscient que les personnes homosexuelles ont pendant longtemps été victimes de rejet et d'exclusion au sein de l'Église et de la société. C'est pourquoi il s'est beaucoup engagé en faveur de l'introduction du partenariat enregistré entre personnes de même sexe¹. Bien avant cela, des Églises membres proposaient déjà des rites de bénédiction pour les couples de même sexe.

II. Les Églises membres réunies au sein de la FEPS s'accordent à dire que la diversité des orientations sexuelles est une expression de la plénitude de la Création divine.

¹ Cf. Institut d'éthique sociale de la FEPS : Ehe und Familie für homosexuelle Paare? Rechtliche und ethische Aspekte. Studien und Berichte Nr. 49, Bern 1995; Isabelle Graesslé/Pierre Bühler/Christoph D. Müller, Qui a peur des homosexuelles ? Évaluation et discussion des prises de position des Églises protestantes de Suisse, Berne, 2001; Fédération des Églises protestantes de Suisse : Couples du même sexe. Repères éthiques sur la « Loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe ». Prise de position du Conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse, 2005.

La promesse divine d'une vie en communauté (Gen. 2,18) et en plénitude (Jn. 10,10) s'applique à toutes les créatures, sans exception. En conséquence, le message du Conseil, qui a reçu l'adhésion des délégués lors de leur assemblée de juin 2019, souligne que : « Nous sommes voulus par Dieu tels que nous sommes créés. Nous ne pouvons pas choisir notre orientation sexuelle. Nous l'intégrons comme une expression de notre plénitude de créature². »

III. La réponse de l'Église à la question du mariage pour tous se fonde sur les compréhensions bibliques et théologiques du mariage et de la célébration du mariage de l'Assemblée des délégués.

IV.

La discussion autour du mariage pour tous se poursuit sur la base de la position de fond positive à l'égard de l'homosexualité adoptée d'un commun accord par l'Assemblée des délégués. Le Conseil estime que le processus décisionnel doit être mené au sein de l'organe suprême de notre Église, à savoir l'Assemblée des délégués. De nombreuses Églises membres plaident pour une égalité de traitement très large ou entière des couples hétérosexuels et homosexuels au niveau juridique et ecclésial. D'autres sont précisément en train de clarifier leur position. Sur la question juridique du mariage civil pour tous et la question liturgique du mariage religieux pour tous, les Églises doivent donner une réponse unanime qui tienne compte de manière appropriée des évolutions sociales sans niveler les différences théologiques et liturgiques existantes. Ce processus de réflexion est en cours au sein de l'Assemblée des délégués et prendra encore un certain temps.

La discussion ecclésiale autour du mariage pour tous porte principalement sur : 1. le traitement des témoignages bibliques sur le mariage, la famille et la sexualité ; 2. le rapport entre l'approche du mariage fondée sur la théologie de la Création et celle fondée sur l'histoire du salut ; 3. la défense et la protection des minorités opprimées demandée dans les deux Testaments ; 4. la conception du mariage et des sexes dans la tradition de la Réforme ; 5. l'identité propre des personnes homosexuelles dans leur Église ; 6. les fautes et l'évolution de l'Église dans ses jugements sur les personnes à orientation homosexuelle ; 7. la compréhension biblique et chrétienne de la bénédiction ; 8. la réalité du message ecclésial de la liberté chrétienne ; 9. les conditions, les possibilités et les limites du dialogue œcuménique et interreligieux sur le mariage et, finalement ; 10. la concrétisation de la communauté chrétienne que les humains sont appelés à former au sein de l'Église de Jésus-Christ.

Le point de vue des Églises n'est pas identique à l'approche du législateur. Mais les deux sont dans un rapport de complémentarité. Car une vie vécue de manière libre et responsable se fonde sur des définitions du Bien que le droit ne peut prescrire.

Berne, le 7.7. 2019

² Fédération des Églises protestantes de Suisse : Famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante, motion de l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall du 19 au 21 juin 2016 : rapport et réponse du Conseil. Berne, 25 avril 2019, 4.